



HAL
open science

Situation linguistique à la Grande-Comore et essai de définition du statut de l'arabe

Michel Lafon

► **To cite this version:**

Michel Lafon. Situation linguistique à la Grande-Comore et essai de définition du statut de l'arabe. Matériaux arabes et sud-arabiques, 1988, pp.95-119. halshs-00449080

HAL Id: halshs-00449080

<https://shs.hal.science/halshs-00449080>

Submitted on 17 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

in *Matériaux Arabes & Sud-arabiques*,
1988-89, p. 95-119, Paris - GELAS

SITUATION LINGUISTIQUE A LA GRANDE-COMORE
ESSAI DE DEFINITION DU STATUT DE L'ARABE¹

Michel LAFON

La Grande-Comore est l'île principale de l'archipel des Comores, situé entre Madagascar et la côte est-africaine (dans le canal de Mozambique, au sud de Zanzibar et de la péninsule arabique); l'archipel comprend trois autres îles, Anjouan, Mohéli et Mayotte; ancien territoire français, il s'est scindé lors de l'indépendance en 1975, les trois premières îles constituant ce qui est depuis 1978 la République Fédérale Islamique des Comores, Mayotte ayant choisi de rester dans l'orbite française.

Ce que nous décrivons ci-après concerne la Grande-Comore mais peut s'appliquer aussi, *mutatis mutandis*, à Anjouan et Mohéli, et, dans une moindre mesure sans doute, à Mayotte.

A la différence des régions traitées dans cet ouvrage, la Grande-Comore n'est pas une région arabophone ; elle

appartient à la périphérie africaine du monde arabe ; on y parle une langue bantou, le shingazidja ou grand-comorien (en abrégé Ng).

Pays musulman, tout ce qui est considéré comme 'arabe' se trouve, dans la mentalité collective des Grands-Comoriens, éminemment valorisé : cela apparaît dans tous les champs de la vie sociale et notamment sur le plan linguistique, à travers l'influence de l'arabe sur le shingazidja et la conception même de leur langue qu'ont les locuteurs. Cette situation évoque celle du swahili dans la société musulmane traditionnelle de Zanzibar, la différence, de conséquence, étant que le swahili a été approprié par l'ensemble des Tanzaniens, où les Musulmans ne représentent qu'une minorité importante, alors que le grand-comorien est resté la langue de Musulmans uniquement.

Cette valorisation du trait arabe s'explique, outre la religion, par l'histoire et la géographie, ainsi que par les fondements idéologiques du pays.

L'évolution politique récente, marquée par l'instauration et le renforcement des liens avec les pays du Golfe et la reconnaissance d'un statut officiel pour l'arabe, est venue conforter cette situation.

Un peu d'histoire

D'une façon générale, la société grand-comorienne apparaît issue d'un métissage entre des populations africaines bantu et des populations arabes ou arabophones musulmanes originaires de la côte et de la péninsule arabiques.

De fait, ce que l'on peut reconstruire du passé ancien de l'île et de son peuplement - à partir des découvertes archéologiques, des récits de fondation (et des déductions de l'étude linguistique) - paraît intégrer les Comores dans des circuits commerciaux côtiers, liant, depuis au moins le X^e siècle et sans doute avant, la côte sud-arabique, la corne de l'Afrique et la côte, jusqu'au Mozambique actuel ; il est généralement admis que ces courants d'échanges étaient le fait de populations "orientales" (arabes et persans), africaines bantu - certains auteurs estiment qu'un élément chamitique fut recouvert à la suite de l'arrivée des Bantu en Afrique orientale à partir du XI^e siècle ; en tout état de cause, l'élément bantu assura rapidement sa prédominance linguistique².

Tout porte à croire que le premier peuplement des Comores fut le fait de ces populations déjà métissées.

Par ces réseaux commerciaux, l'Islam, dès les premiers temps, va se diffuser, de telle sorte qu'il paraît consubstantiel à l'histoire des Comores.

Par la suite, les contacts tant politiques que familiaux perdurèrent entre ces diverses régions ; la côte et les îles

africaines virent ainsi l'apogée de la culture shirazienne (vers le XVI^e), qui rayonna à partir de Zanzibar, les Comores apparaissant alors comme une zone excentrique, non swahiliphone - alors même que quelques établissements commerciaux³ sur la côte nord de Madagascar étaient (et sont toujours) de langue swahili.

La fin du XIX^e siècle vit les tentatives d'hégémonie du sultan d'Oman (transféré à Zanzibar)⁴, auxquelles fit échec finalement la pénétration européenne; le protectorat français sur la Grande-Comore fut établi à la fin du XIX^e siècle (1886), mais l'administration française ne prit réellement corps qu'à partir de l'annexion, au tout début du XX^e siècle (1908).

Ainsi s'est développée la culture swahili, où les Comores sont partie prenante, qui regroupe des cités-états, tournées vers la mer, aux échanges limités avec l'*hinterland* africain, dirigées par une aristocratie commerçante régnant sur une société composée d'esclaves "makwa" amenés de l'intérieur du continent et d'hommes libres, pour la plupart descendants d'esclaves affranchis. Cette structure sociale se maintint à la Grande-Comore vraisemblablement sans changement important jusqu'à l'annexion par la France et, jusque là au moins, l'influence culturelle de Zanzibar se fit largement sentir; de cette période date la pénétration en shingazidja, via le swahili, de nombreux termes arabes qui vinrent augmenter le

stock lexical de même origine déjà présent depuis l'aube même de la langue⁵.

La tradition orale

Les récits de la tradition orale confortent cette vision des origines du peuplement et du pouvoir : ils narrent fréquemment l'arrivée par mer, "de Shiraz", de "princes" arabes ou persans, qui, par une alliance matrimoniale avec la fille d'un roi local acquièrent la double légitimité, arabe par les hommes, africaine - bantou par les femmes, qui va fonder leur pouvoir ; de même, les généalogies à fonction idéologique des familles aristocratiques font le plus souvent provenir la lignée d'un ancêtre arabe, de sang royal, et d'une femme africaine, fille ou soeur de chef.

L'Islam

L'Islam est bien entendu un autre facteur contribuant fortement à la valorisation dans la société grand-comorienne de tout ce qui est arabe.

Si l'on ne peut dater avec certitude son introduction à la Grande-Comore, il est de fait que, actuellement, toute la population est musulmane⁶; la quasi-totalité des enfants fréquentent l'école coranique, trois ans au minimum, où, par la mémorisation des versets sacrés, ils acquièrent la pratique de l'écriture et de la lecture des caractères arabes.

Il n'est pas besoin de s'étendre sur l'importance culturelle

de l'Islam dans une société musulmane ; il est la sanction nécessaire de toute pratique sociale ; ainsi, afin de pouvoir se maintenir, des coutumes aussi peu conformes à l'Islam que le *manyahuli*, sorte de "matrimoine" transmis en lignée utérine (d'une mère à son aînée), comprenant une maison et des terres, ou que l'ensemble des cérémonies du 'grand mariage' *ada*, sont-elles recouvertes d'un manteau islamique et trouvent-elles une justification grâce à des aménagements de la sharia par les cadis comoriens⁷ ...

Une illustration du prestige à la fois de l'Islam et de l'arabité est la vénération accordée aux descendants du Prophète, les *washarifu*, qui associent par essence même origine arabe et pureté religieuse ; ils se voient ainsi dispensés, pour parvenir au faite de la hiérarchie sociale, des rites de passage et sont souvent par ailleurs investis de fonctions religieuses.

Qu'en est-il sur le plan linguistique ?

L'influence de l'arabe sur le shingazidja provient de la présence d'un très grand nombre d'emprunts qui, en raison de leur nombre même et d'un souci de respect et de fidélité à l'arabe, n'ont pas entièrement été adaptés au moule de la langue : il s'est agi principalement de ne pas modifier certains aspects de la forme sonore de ces mots, qui se distinguent ainsi du reste du lexique ; cela s'explique par le

prestige de l'arabe et a été rendu possible par la connaissance au moins phonique qu'en avaient les locuteurs grâce à l'école coranique.

Cela a contribué à façonner la langue et a eu des conséquences sur tous les plans de l'analyse linguistique ; toutefois, si une situation de bilinguisme ou de diglossie avec l'arabe a pu exister, elle n'est plus réalisée à l'heure actuelle⁸.

Nous n'avons pas de chiffre concernant la fréquence relative des emprunts; il est clair qu'elle dépend fortement du niveau de langue et d'autres facteurs (sujet traité, situation sociolinguistique, milieu social, préférences individuelles, etc); pour ce qui est de la fréquence absolue, dans un lexique où les mots sont regroupés sous les racines, sur un total de 2288 articles, nous en avons recensé 579 venant de l'arabe, correspondant à 1019 mots sur 3619 - soit un quart des articles et un tiers des mots, ce qui est une proportion importante⁹.

a) plan phonique¹⁰ : la fidélité au modèle arabe se traduit par le maintien de réalisations spécifiques et la non-adaptation à des conditionnements; il peut se faire que ces réalisations rencontrent des réalisations bantu :

i) certains sons n'apparaissent que dans des mots d'origine arabe :

[ð] , dh (pour ar. d ð) : dhanbi, "péché" < ar. danb

[θ] , th (pour ar. t ḥ) : thamani, "récompense" < ar. taman

[ɣ] , gh (pour ar. g. ġ) : lugha, "langue" < ar. lug.a

[χ], kh (pour ar. k ح) : kheri, "bien" < ar. kair
 [ʔ~], [~], ^ (nasalisation de la voyelle suivante, avec ou sans attaque ; ce complexe de réalisations est noté par un accent circonflexe) (pour ar. ʕ ع , ayn) : âda, "grand mariage" < ar. ʕâda

[tw], tw (pour ar. t ط) : khatwari, "danger" < ar. tar

[sw], sw (pour ar. s س) : haswa, "surtout" < ar. sâs.s.a

[ʔw], dhw (pour ar. d ذ et z ز) :

fardhwi, "devoir" < ar. fard. ; dhwana, "soupçon" < ar. z.ann

Les emphatiques arabes sont généralement rendues par des vélarisées; si ce mode d'articulation existe bien en shingazidja dans des mots bantu, il n'en demeure pas moins qu'il s'y produit pour d'autres consonnes et que tw, sw et dhw ne se trouvent effectivement que dans le stock lexical d'origine arabe.

[t], t (pour ar. t ط, parfois t ط) : taratibu, "ruse" < ar. tartîb

[t] se rencontre aussi dans quelques mots bantu, à la suite, selon nous, de son introduction par le poids des apports arabes - l'articulation bantu correspondante est affriquée, [ts] ; on note dans certains mots une variation socialement significative : la prononciation [ts] est celle des campagnes alors que [t] est citadin :

-tsafitsi ou -tafiti, "se rendre compte" < ar. taftîš

[b] et [d] explosifs alors que leurs équivalents bantu sont implosifs ([ɓ] et [ɗ], notés b et d) : il s'agit ici de variations de réalisation, non pertinentes, restreintes aux mots d'origine arabe :

twabibu, "médecin" [twabîbu], [twabibu] < ar. t.abîb

-abudu, "adorer" [abudû], [abudu] < ar. yaʕbudu

ii) les mots arabes résistent en général aux conditionnements qui peuvent exister pour le fonds bantu :

- dans le fonds bantu, k et sh sont en distribution complémentaire : k est exclu devant voyelle d'avant (i, e) au profit de sh; les mots d'origine arabe par contre introduisent k devant i :

kitani, "sisal" < ar. kittân

-baki, "rester" < ar. baqiya

- alors qu'en s'en tenant au fonds bantu ancien, la langue présente, *grosso modo*, une distribution complémentaire entre certaines occlusives et continues telle que les occlusives sont exclues à l'intervocalique et les continues à l'initiale absolue (initiale des nominaux en cl. 5 à préf. 0, voir ci-dessous), le phonétisme des mots d'origine arabe est rarement modifié pour rentrer dans ce cadre, ce qui introduit des consonnes à contre-emploi : ainsi les équilibres phonologiques se sont-ils trouvés perturbés pour aboutir à la présence des deux séries de consonnes dans tous les contextes et finalement à la "phonologisation" de ce qui était sans doute des variantes :

schéma simplifié de la distribution des consonnes dans le fonds bantu ancien :

initiale	intervocalique
b	w, 0
p	pv [β]
tr [t]	r
d	l, y, 0
k / sh	h

L'apport de l'arabe introduit les occlusives b, d, k à l'intervocalique:

twabibu, "médecin" ; -abudu, "adorer" ;

wakati, "période" < ar. waqt

et les continues w, r, l, y, h en initiale :

watwani, "patriotisme" < ar. wat.anî ; roho, "coeur" < ar. rûh. ;

loho, "feuille de papier" < ar. lauh. ;

yakuti, "pierre précieuse" < ar. *yâqût* ; haya, "honte" < ar. *h.ayâ'*

Seuls *p*, *pv* ([β]) et *tr* ([t]), qui ne sont pas des sons de l'arabe, ne sont pas touchés et, de fait, sont très peu attestés hors conditionnement.

Par ailleurs, un petit nombre de mots bantu comportant aussi les occlusives à l'intervocalique et les continues à l'initiale, on est amené à l'hypothèse que ces mots proviennent d'une strate plus récente, postérieure à la formation de la langue (sans doute par emprunt à des langues bantu voisines qui ne connaissent pas cette distribution).

b) plan morphologique : le même souci de fidélité à l'arabe affecte les modalités d'intégration des emprunts dans les deux catégories grammaticales principales de la langue, nominaux et verbaux¹¹.

- En shingazidja comme dans les langues bantu, les nominaux sont organisés dans ce que l'on appelle un "système de classes", qui est un ensemble de marques d'accords, préfixées au nominal lui-même et à tous les éléments dans sa dépendance grammaticale; la répartition des nominaux dans les différentes classes montre une catégorisation partiellement motivée sémantiquement (ainsi, une classe est-elle spécifique des humains, une autre regroupe-t-elle tous les noms d'arbres mais contient aussi d'autres termes, d'autres classes sont ouvertes, etc); pour les mots du fonds bantu, les préfixes des nominaux sont toujours identifiables - même s'il se produit des amalgames entre le préfixe et l'initiale lexicale (initiale du radical); la bantuistique a attribué des numéros à chacune de ces classes et regroupé celles en relation singulier/pluriel; nous donnons quelques exemples : *mwana*, "enfant" < |mu-ana|, préf. cl. 1 - thème nominal (th.

nom.)¹²

emwana oyi nge mhuu, "cet enfant est grand", |e-mu-ana#oyi#ng-e#m-huu|

e- : pré-préf. cl. 1 ; mu- : préf. cl. 1 ; -ana : th. nom ; oyi : démonstratif cl. 1 ; ng- : copule ; e- : marque d'accord cl. 1 ; m- : préf. cl. 1 ; huu- thème adjectival

wana, "enfants" < |wa-ana|, préf. cl. 2 - th. nom.

owana wanu ngwao wahuu, "ces enfants sont grands", |o-wa-ana#wanu#ng-wao#wahuu|

o- : pré-préf. cl. 2 ; wa- : préf. cl. 2 ; -ana : th. nom. ; wa- : préf. cl. 2 ; -nu : dém. ; ng- : copule ; wao : marque d'accord cl. 2 ; wa- : préf. cl. 2 ; -huu : th. adj.

nfi, "poisson" < |N-fi|, préf. cl. 9 - th. nom.

enfi inu ngio nkuu, "ce poisson est grand", |e-N-fi#i-nu#ng-io#N-huu|

e- : pré-préf. cl. 9 ; N- : préf. cl. 9 ; -fi : th. nom. ; i- : préf. cl. 9 ; -nu : dém. ; ng- : copule ; -io : marque d'accord cl. 9 ; N- : préf. cl. 9 ; -huu : th. adj.

nfi, "poissons" < |N-fi|, préf. cl. 10 - th. nom.

zenfi zinu ngizo nkuu, "ces poissons sont grands", |ze-N-fi#zi-nu#ng-izo#N-huu|

ze- : pré-préf. cl. 10 ; N- : préf. cl. 10 ; -fi : th. nom. ; zi- : préf. cl. 10 ; -nu : dém. ; ng- : copule ; -izo : marque d'accord cl. 10 ; N- : préf. cl. 10 ; -huu : th. adj.

Les classes 9 et 10 ont un préfixe nominal identique, symbolisé par |N-| devant consonne (les préfixes d'accord permettent de discriminer); |N-| représente une nasale homorganique de la consonne initiale lexicale et forme avec celle-ci une prénasalisée.

L'intégration des nominaux empruntés à l'arabe dans le système de classe se fait soit au moyen d'un préfixe - par l'adjonction du préfixe correspondant pour les classes motivées sémantiquement, ou l'interprétation de la syllabe initiale du mot arabe comme d'un préfixe bantu, en cas d'analogie formelle¹³ - soit sans préfixe : ils commandent alors le plus souvent les accords des classes 9/10; on leur

attribue par convention un préfixe | \emptyset -|:

bahari, "mer" < ar. *bah.r*

cl. 9 : ebahari inu ngio nkuu, "cette mer est vaste", |e- \emptyset -bahari#i-nu#ng-io#N-huu|

e- : pré-préf. cl. 9 ; 0- : préf. cl. 9 ; -bahari : th. nom. ; i- : préf. cl. 9 ; -nu : dém. ; ng- : copule ; -io : marque d'accord cl. 9 ; N- : préf. cl. 9 ; -huu : th. adj.

cl. 10 : zebahari zinu ngizo nkuu, "ces océans sont vastes", |ze- \emptyset -bahari#zi-nu#ng-izo#N-huu|

ze- : pré-préf. cl. 10 ; N- : préf. cl. 10 ; -bahari : th. nom. ; zi- : préf. cl. 10 ; -nu : dém. ; ng- : copule ; -izo : marque d'accord cl. 10 ; N- : préf. cl. 10 ; -huu : th. adj.

de même, **farka**, "partie" < ar. *farq*, commandera des accords en classes 9 et 10, etc

- En shingazidja, les formes verbales comprennent normalement un suffixe vocalique à valeur grammaticale : les variations de timbre de la voyelle (essentiellement entre -a et -e) indiquent le mode :

wafanya, "ils/elles ont fait" :

|wa-fany-a|, préf. sujet cl. 2 - racine, 'faire' - suff. indicatif
wafanye !, "qu'ils/elles fassent !" :

|wa-fany-e|, préf. sujet cl. 2 - racine, 'faire' - suff. subjonctif
Les verbes empruntés à l'arabe, utilisés sans morphème de dérivation, sont quant à eux munis d'une voyelle fixe, conditionnée par l'environnement et choisie parmi les voyelles canoniques de l'arabe¹⁴ :

-u après labiale,

-u ou -i après vibrante r et sifflante s (selon la voyelle précédente),

-i dans les autres cas ;

cette voyelle est alors dépourvue de signification grammaticale et est appréhendée comme appartenant au lexème verbal, l'ambiguïté éventuelle des formes étant levée par le contexte¹⁵ :

wafahamu, "ils/elles ont fait attention" | -fahamu | < ar. *yafhamu* :

|wa-fahamu|, préf. sujet cl. 2 - lexème, 'faire attention'

wafahamu !, "qu'ils/elles fassent attention !" :

|wa-fahamu|, préf. sujet cl. 2 - lex., 'faire attention'

riswali, "nous avons prié" | -swali | < ar. *us.allî* :

|ri-swali|, préf. sujet lè pers. pl. - lex., 'prier'

riswali !, "prions !" :

|ri-swali|, préf. sujet cl. 2 - lex., 'prier'

Ainsi, la langue présente-t-elle dans ses deux catégories grammaticales essentielles, deux sous-ensembles spécifiques des emprunts à l'arabe : des noms sans préfixe et des verbes à finale stable -i ou -u ; certes, les modifications entraînées n'ont sans doute modifié ni le système nominal ni le système verbal en profondeur, mais ils ont indéniablement contribué à en modeler l'apparence.

c) plan syntaxique : sur le plan syntaxique, l'influence de l'arabe est déduite de la présence de nombreux fonctionnels, dont certains sans équivalent strict dans le fonds bantou :

halafu, "ensuite" < ar. *kalf*

baada, "après" < ar. *ba'ada*

ili, "pour que" < ar. *li*

Ceux-ci, d'emploi souvent facultatif, viennent sur-déterminer ou parfois remplacer des constructions où les liens syntaxiques sont marqués par des morphèmes verbaux.

d) plan sémantique : non seulement l'arabe a introduit un certain nombre de termes désignant des réalités culturelles

spécifiques, mais on trouve de nombreux doublets, avec ou sans spécialisation :

- sahani*, "assiette" < ar. *s.ah.n* = *shano*
loho, "feuille de papier" < ar. = *nkade*
labda, "peut-être" < ar. *lâbudda* = *ambesee*
-dhumania, "utiliser" < ar. *d.amâna* = *-rumia*
la, "non" < ar. *lâ* = *an-an* [ã-ã]

La négation an-an est réservée à l'oral et à un niveau de langue peu soutenu; dans d'autres niveaux de langue, et quasiment toujours à l'écrit, les locuteurs recourent à la, emprunté à l'arabe

Bien entendu, tant la proportion des emprunts que la réalisation des sons arabes ou l'intégration en classe connaissent des variations, fonction des milieux sociaux, des individus, des sujets abordés, etc, ce qui peut être à l'origine de variations :

i) dans les réalisations (dont certaines notées par le système orthographique):

- [ʃãbi] ou [zãbi], "péché" (*dhanbi*)
 [θ amani] ou [samani], "prix" (*thamani*)
 [luɣa] ou [luha], "langue" (*lugha* ou *luha*)
 [ɣatwari] ou [hatwari], "danger" (*khatwari* ou *hatwari*)

ii) dans l'intégration morphologique :

fedha ou nfedha, "argent" < ar. *fid.d.a*

Le préfixe de classe 9 |N-| peut être présent ou absent

Il est clair que l'origine arabe des termes n'est pas toujours perçue par les locuteurs; mais, du fait de la tendance au respect de la forme et des connaissances acquises par les locuteurs à l'école coranique quant à la phonétique et au vocabulaire arabes, il nous semble que la reconnaissance se

fait assez généralement, au moins pour les mots qui présentent une spécificité phonique ainsi que pour ceux qui figurent de façon fréquente ou marquante dans les textes sacrés étudiés. Les locuteurs prennent ainsi la mesure de l'importance de l'arabe pour le shingazidja.

Il en découle que le choix stylistique, en particulier la fréquence et la réalisation des emprunts arabes, est susceptible de jouer un rôle de différenciation sociale essentiel : on peut considérer, de façon caricaturale, qu'utiliser un niveau de langue où abondent les emprunts, dans une prononciation arabisée, est signe d'appartenance à une catégorie sociale élevée, celle des lettrés musulmans, de l'aristocratie, alors qu'une origine sociale paysanne, modeste, sera caractérisée par un niveau de langue peu arabisé.

Comme la langue est un lieu où il est en partie possible d'intervenir de façon volontaire, elle vient à exprimer des stratégies d'affirmation sociale : ainsi des jeunes issus de milieux traditionnels utiliseront-ils par réaction un langage dépouillé de ce qui leur apparaît marqué comme "arabe", et inversement, des gens de milieux modestes employeront-ils un style surchargé d'emprunts dans une prononciation arabisée ...

Dans le domaine de l'écrit, le shingazidja, qui est dépourvu au moment où nous rédigeons ce texte de statut officiel, est écrit depuis longtemps à l'aide des caractères arabes

(écriture dite *ajami*), appris à l'école coranique; c'est la graphie traditionnelle, celle des correspondances familiales, des généalogies, des grimoires à fonction magique, etc.

Les caractères latins ne sont guère utilisés que depuis une vingtaine d'années, par la minorité scolarisée à l'école française, en augmentation certes constante; ce système est celui qui paraît se développer (alphabétisation des adultes, journal en comorien, etc)¹⁶.

Dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas eu jusqu'à présent de standardisation¹⁷.

En guise de conclusion : place de l'arabe

D'un point de vue extérieur, vis-à-vis de la société grand-comorienne, l'arabe apparaît comme une langue de prestige, la langue de la Révélation, source de nombreux emprunts même si tous ne sont pas identifiés; à l'heure où la modernisation du pays nécessite un vocabulaire nouveau, de nouveaux emprunts à l'arabe ne modifient en aucune manière les équilibres phonétiques, ils peuvent au contraire s'appuyer sur le stock lexical d'origine arabe déjà présent - on retrouve le même phénomène qui a joué au XIX^e siècle - au contraire des emprunts au français, en nombre croissant il est vrai, qui sont connotés comme exogènes.

Mais d'un point de vue interne, chez les locuteurs, on constate quelques difficultés à concevoir la relation entre leur langue et l'arabe - cela étant bien sûr accentué par le fait que celle-là ne soit pas enseignée ni ne dispose de statut officiel.

En raison des traditions qui mettent en avant les relations anciennes avec les pays du Golfe, de la culture arabo-musulmane, du maintien de liens familiaux même distendus avec Oman ou le Koweït, certains Comoriens, qui se revendiquent comme "Arabes", tendent à considérer leur langue comme une variété d'arabe ou comme découlant de l'arabe^{1e}; pour en rester sur un plan strictement linguistique, outre la présence aisément identifiée d'emprunts, cela est conforté par un certain nombre de points communs, convergences ou coïncidences, entre arabe et shingazidja, qui rendent, du moins à première vue, celui-ci plus proche de l'arabe que du français :

- comme l'arabe, le shingazidja est une langue où le lexique est structuré autour de racines, à partir desquelles, par des procédés réguliers, on obtient les différentes parties du discours (nominaux, verbaux, etc)

- analogie entre certains préfixes de classe shingazidja et des préfixes arabes :

cl. 1 |mu-, mw-| : cf. arabe mu- :

ainsi le mot Ng *mwalimu*, "devin", pourra-t-il être rapporté directement à ar. *mu allim* ou être analysé comme construit sur la racine arabe ʿLM par adjonction du préfixe de cl. 1 spécifique des humains (cf. le pluriel, *walimu*, où |mu-| permute avec |wa-| et les autres termes issus de la même racine arabe, *elmu*, "religion", *alama*, "signe", etc)

cl. 6 |ma-| : cf. arabe ma- :

madarasa, "classes" < ar. *madrasa* < DRS : même commentaire que ci-dessus (cf. sing. *darasa*, "classe")

- arabe et shingazidja connaissent la prédication nominale :
emwana oyi, mhuu, "cet enfant est grand" (vérité générale)

|e-mu-ana#oyi#m-huu|, e- : pré-préf. cl. 1 ; mu- : préf. cl. 1 ; ana : th. nom. ; oyi : dém. cl. 1 ; m- : préf. cl. 1 ; -huu th. adj.

cette structure se rapproche de la phrase nominale arabe de même sens :

hâda l-walad kabîr

Il nous semble donc que, pour les locuteurs, la relation du shingazidja vis-à-vis de l'arabe n'est qu'un aspect de la conception de la société comorienne comme partie prenante de la communauté arabo-musulmane; nous avons essayé de souligner que des ressemblances, sans doute fortuites, s'ajoutent à la réalité des emprunts et favorisent une confusion sur le statut respectif de l'un vis-à-vis de l'autre. On peut par ailleurs se demander comment aurait été appréhendé le comorien en

l'absence des autres langues bantu qui contribuent à en fonder l'autonomie.

Enfin, si, jusqu'au changement politique de 1978, l'arabe ne disposait d'aucun statut reconnu, il est depuis devenu avec le français l'une des deux langues officielles et sa place tend à s'étendre, d'autant que les interventions des agences de développement des pays arabes s'accroissent. Un double système d'enseignement où le comorien ne figure pas - école coranique en arabe puis école primaire 'française', lycée ou collège 'français' ou arabe ('islamique'), ce dernier système désormais pris en charge par l'ISESCO et la Ligue Arabe - a été institué; les boursiers comoriens sont en nombre croissant dans les pays arabes (pays du Golfe, Irak, Egypte, Tunisie, Algérie), etc.

Ces changements, dont nous mesurons encore mal l'impact, ne peuvent, nous semble-t-il, qu'accroître l'influence de l'arabe en favorisant les emprunts et, sauf statut officiel défini pour le comorien, renforcer la perception floue qu'ont les locuteurs de sa spécificité.

NOTES

- 1 Cet article, quoiqu'écrit en 1988, reprend une communication faite lors de la réunion des Chercheurs sur le Monde Arabe et Musulman, organisée par l'IREMAM, Aix-en-Provence, juillet 1986. Il est donc basé essentiellement sur les informations dont je disposais à l'époque, qui proviennent de deux missions aux Comores, en 1976 et 1978 (ATP 1951 du CNRS), ainsi que sur la collaboration amicale d'étudiants comoriens en France.
- 2 Voir sur ces questions les travaux de NURSE et de HORTON 1986 ainsi que les synthèses de SIMON 1987 (sur le peuplement de Madagascar) et CHANUDET 1988 (sur celui de Mohéli).
- 3 Ce que VERIN appelle des "échelles commerciales" (VERIN 1972)
- 4 En 1806, Sayyid Sayyid, sultan d'Oman dont les possessions s'étendaient par delà la péninsule arabique, sur Zanzibar et la côte africaine, scinde le sultanat en deux, lui-même s'installant à Zanzibar ; cela inaugure un renouveau de prospérité pour l'île (voir TOUSSAINT 1960).
- 5 La période récente (depuis le XVIII^e siècle au moins) est assez bien connue par les journaux de bord des capitaines de navire, les récits de voyageurs, puis les rapports de l'administration française de Mayotte (dont la prise de possession date de 1853) ; MARTIN (1983) en donne une description très complète et l'on peut admettre que cela est une fidèle image des sociétés antérieures ; il souligne la part servile dans l'origine de la population - le trafic d'esclaves, souvent organisé par l'aristocratie, stimulé par les besoins en main d'oeuvre des plantations européennes, ne fut vraiment aboli à la Grande-Comore qu'après l'établissement du protectorat en 1904 ; il contribua sans doute de façon non négligeable au peuplement de l'île - et le rôle de l'arabe - l'arabe, parfois le swahili, sont les langues dans lesquelles sont rédigés, pour les parties comoriennes, les assez nombreux traités politiques ou commerciaux avec les puissances européennes.

- 6 Les Comores sont sunnites de rite chaféite ; certaines traditions, rapportées par BOULINIER (1981), donnent l'islamisation contemporaine du Prophète ...
- 7 Voir les travaux de P. GUY sur le droit musulman appliqué aux Comores; il a rapporté notamment un arrêt d'un tribunal de cadi à propos d'un manyahuli contesté (repris dans J. MAS 1979; voir aussi LE GUENNEC-COPENS 1987)
- 8 Pour davantage de détails, on se reportera à LAFON (1987); les mots shingazidja sont transcrits dans le système orthographique proposé par AHMED-CHAMANGA, LAFON et SIBERTIN-BLANC (1988) qui est proche d'une transcription phonologique; ils sont donnés en gras; l'équivalence IPA des symboles non usuels est indiquée entre []; les verbes sont cités classiquement précédés d'un tiret, qui indique leur nécessaire complémentation en énoncé; les étymologies arabes, *en italique*, sont citées d'après WEHR (1976) et dans sa transcription (sauf ayn, ici *ʿ*); pour des raisons techniques, les points normalement souscrits (emphatiques) suivent la lettre : *t*. au lieu de *ṭ*, etc, et la longueur vocalique est représentée par un circonflexe : *â* et non *ā*, etc. Nous ne donnons pas les traductions des formes arabes.
- 9 Sur la question de l'organisation du dictionnaire, voir LAFON à paraître
- 10 Nous nous limitons ici à quelques points caractéristiques; cela n'exclut pas que des adaptations se soient produites, au niveau syllabique notamment
- 11 Nous reprenons d'ALEXANDRE 1981 la problématique grammaticale des langues bantu
- 12 Les barres verticales || délimitent des formes structurelles; le pré-préfixe est une sorte de déterminant.
- 13 Exemple d'adjonction de préfixe : mbazazi, "commerçant" |m-bazazi| < ar. bazzâz; exemple de ré-interprétation : mwalimu, voir *infra*
- 14 Phénomène décrit dans LAFON (1984)

15 AHMED-CHAMANGA 1986 a montré qu'en anjouanais les deux formes se différenciaient par la place de l'accent; il en est vraisemblablement de même en shingazidja.

16 Jusqu'à l'indépendance en 1975, le français était la seule langue utilisée officiellement dans l'archipel (à la notable exception du texte de la loi de référendum d'auto-détermination de 1974, qui fut l'occasion d'une transcription, de la part des autorités françaises, en comorien en graphie arabe - discutée dans M. AHMED-CHAMANGA et N-J GUEUNIER 1977); après l'indépendance, le gouvernement révolutionnaire d'Ali SOILIH (1975-1978) tenta de promouvoir l'utilisation officielle du comorien en graphie latine mais cette option fut abandonnée après le revirement de 1978 et toute utilisation officielle du comorien, proscrite; ce n'est que depuis peu que l'on constate un changement d'attitude de la part des autorités avec une campagne d'alphabétisation des adultes en comorien, la parution de textes en comorien au CNDRS (Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique, organisme officiel chargé des recherches culturelles), une version comorienne du journal d'information (arrêtée cependant après quelques numéros), etc.

17 Un lettré comorien, "Mze" KAMAR-EDDINE proposa, dans les années 60, une ingénieuse adaptation de l'alphabet arabe à la notation du comorien; mais son système n'eut guère d'écho (voir LAFON *sous presse*); en caractères latins, il existe à l'heure actuelle, outre le système utilisé ici, des propositions émanant d'une linguiste comorienne, Moïnaesha CHEIKH (1986), qui sont celles adoptées pour l'alphabétisation des adultes.

18 Une telle conception se trouve illustrée, pour le swahili, par l'ouvrage controversé de Sh. M. ZAWAWI 1979 (commenté dans LAFON 1983)

BIBLIOGRAPHIE

- AHMED-CHAMANGA Mohamed 1986, L'accentuation du verbal en shindzuani, *Afrique et Langage*, n°25, Paris, p 35-54
- AHMED-CHAMANGA Mohamed & GUEUNIER Noel-Jean, 1977, Recherches sur l'instrumentalisation du comorien, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 66-67, vol. XVII, 213-239
- AHMED-CHAMANGA Mohamed, LAFON Michel & SIBERTIN-BLANC Jean-Luc, 1988, Projet d'orthographe pratique du comorien, *Etudes Océan Indien* n°9, pp 7-33
- ALEXANDRE Pierre, 1981, Les langues bantu, in *Les langues dans le monde ancien et moderne*, section V, Paris, éditions du CNRS, p 353-375
- BOULINIER Georges, 1981, Traditions relatives à l'introduction de l'Islam à la Grande-Comore, *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, Bulletin du Centre de recherche CEDRASEMI, Paris, vol XII, 3-4, pp 15-36
- CHANUDET Claude, 1988, *Le peuplement de Mohéli*, thèse de 3è cycle, Paris-INALCO
- GUY Paul, 1981 (réimpression), *Cours de droit musulman à l'usage des candidats à l'emploi de cadis dans le territoire des Comores*, plusieurs volumes, photocopiés de la Cour d'Appel de Madagascar 1951, réimprimés à Tananarive en 1961 et sans lieu ni date en 1981
- HORTON Mark, 1986 *The Swahili corridor and the southern African iron age*, Londres, School of Oriental and African Studies, 24 p
- LAFON Michel, 1983, Les emprunts à l'arabe en swahili, compte-rendu critique de l'ouvrage de Sh.M. ZAWAWI, *Afrique et Langage*, n°20, Paris, pp. 47-67
- 1984, Régularité et irrégularité dans le système verbal du shingazidja (grand-comorien) - la voyelle finale des thèmes verbaux (avec des références au swahili), Paris, *Afrique et Langage* n°22, p 5-34
 - 1987, *Le shingazidja, une langue bantu sous influence arabe*, thèse 3è cycle Paris-INALCO, 3 vol, 400 p + 383 p + 50 p
 - sous presse, Une tentative d'adaptation de la graphie arabe à la notation du shingazidja, in *Création de système d'écriture en Afrique Centrale*, Paris : ACCT, M. DIKI-KIDIRI éd., 20 p

- à paraître, Problèmes de lexicographie bantu - à propos d'un dictionnaire de shingazidja-français, in *Current Issues in African Linguistics* 7, Foris
- LE GUENNEC-COPENS Françoise, 1987, Le manyahuli grand-comorien : un système de transmission des biens peu orthodoxe en pays musulman, in *Hériter en pays musulman, habus, lait vivant, manyahuli*, M. GAST éd., CNRS - Centre Régional de Publication de Marseille, pp 256-268
- MARTIN Jean, 1983, *Les Comores, quatre îles entre pirates et planteurs*, Paris, l'Harmattan, tome 1, 600 p, tome 2, 470 p
- MAS Jean, 1979, La loi des femmes et la loi de Dieu, *Annuaire des pays de l'Océan Indien*, Aix-en-Provence, vol VI, pp 102-125
- MOIANAESHA SHEIKH, 1986 *Essai d'orthographe du comorien*, Moroni-CNDRS, 20 p
- NURSE Derek 1983, The proto-Sabaki verb system and its subsequent development, *Sprache und Geschichte in Afrika*, band 5, p 45-109
- 1987, Toward a typology of Diachronic Phonological Change in Bantu Languages, *Revue de l'Association des Provinces Atlantiques*, Canada, vol. 9, pp. 100-122
- SIMON Pierre, 1987, *Ny Fiteny Fahizany, Essai de périodisation du malgache jusqu'au XIVè siècle*, thèse 3è cycle, Paris-INALCO, publié en 1988 sous le titre *Ny Fiteny Fahizany, reconstitution et périodisation du malgache ancien jusqu'au XIVè siècle*, Travaux et Documents 5, CEROI-INALCO, 364 p.
- TOUSSAINT Auguste, 1960 *Histoire de l'Océan Indien*, Paris
- VERIN Pierre, 1972, *Les échelles anciennes du commerce sur les côtes de Madagascar*, thèse d'état Paris-I et Lille, serv. de reproduction des thèses, 2 tomes
- WEHR Hans, 1976, *Arabic-English dictionary*, New-York, Ithaca, 1110 p
- ZAWAWI Sharifa M., 1979, *Loan words and their effect on the classification of Swahili nominals*, Leiden Brill, 153 p

RESUMES

A la Grande-Comore, l'arabe, par son influence sur la formation de la langue - le grand-comorien ou shingazidja, langue appartenant à la famille bantu - ainsi que par le prestige dû à l'histoire et à la religion, occupe une place à part ; à la lumière de ces facteurs et de certaines coïncidences entre les structures des deux langues, nous essayons de montrer la représentation des rapports de leur langue à l'arabe que se font les locuteurs.

In the island of Great-Comoro, the Arabic language, by its influence on the formation of the vernacular itself - Great-comorian or Shingazidja, a Bantu language - as well as by its prestige as the language of Islam and of the founders of the land, enjoys a special status ; at the light of these facts and of some coincidences between the structures of the two languages, we try to throw some light on the conception the speakers have formed of the relation of their language to Arabic.